



LE DISPENSAIRE DE ROSPORDEN

Le bâtiment qui sert de local aux cyclistes du CRCE au bord de l'étang n'a pas été construit pour cet usage. Il l'a été pour abriter le premier dispensaire antituberculeux de Rosporden. Le conseil municipal dans sa réunion du 13 février 1921 vote, sur proposition du maire, Guillaume Quéméré, « un crédit de 3 000 francs pour l'installation d'un local pour le dispensaire antituberculeux et met en outre, un terrain communal à disposition du Comité du dispensaire pour la construction de ce local, sous réserve que ce dernier reste la propriété de la commune en cas de dissolution du dispensaire. »

Le Comité du dispensaire d'hygiène sociale et de préservation antituberculeuse de Rosporden a été mis en place en février 1920. La création de Comités départementaux et de comités locaux découle de la loi du 15 avril 1916 qui impose la création, sur l'ensemble du territoire, de dispensaires avec pour but de poursuivre, coordonner et développer les efforts tendant à la défense contre la tuberculose. La présidente est Mme. Richard, le trésorier M. Le Flao et l'infirmière-visiteuse Mlle. Marchais, qui sera nommée à Carhaix en

1924 et remplacée par Mlle Bruno, qui sera encore en poste à la dissolution du Comité en 1952. Le bâtiment du dispensaire sera construit en 1922 par l'entreprise le Gall. L'urgence des travaux était telle qu'ils ont été dispensés d'adjudication. Le Conseil municipal, dans sa séance du 7 février 1922 approuve le devis de 11 090,40 francs, le marché conclu et « remercie le Comité du dispensaire d'avoir accordé un subside de 7 500 francs à la ville pour l'aider dans la dépense. ». La commune a versé 4 000 francs. Cependant le bâtiment ne semble pas à la hauteur et un violent article est écrit dans le journal local de la SFIO, « Le cri du peuple » en date du 2 août 1924, sous le titre « Un dispensaire pitoyable ». « L'après-guerre nous a valu des mesures préventives contre la tuberculose. Un peu partout des dispensaires avenants et d'une certaine coquetterie ont été édifiés. Mais avec une insouciance sans pareille, la Municipalité de Rosporden a choisi un bas-fond, triste et humide, à quelques pas du cimetière pour y construire le sien, une bicoque lamentable et laide qui ressemble à une écurie. Et pour comble de maladresse elle vient d'y adjoindre un apprentis pour le corbillard. Vraiment, Messieurs du Conseil Municipal, dans la circonstance, vous n'avez pas eu les idées heureuses. Une Œuvre de cette importance méritait mieux que cela. » Les ressources du dispensaire proviennent en grande partie (environ 70%) du Comité d'hygiène sociale et de préservation anti tuberculose du département du Finistère qui supervise son activité et des subventions des communes de Rosporden, Tourc'h, Kernével, Saint Yvi, Melgven, Scaër et Elliant, aussi quelques dons de personnes privées. Le Comité organise dans les années 1930 des séances de cinématographe données par M. Bourhis à la salle Flatrès, mais le résultat de la quête est anecdotique dans le budget du dispensaire. Les dépenses sont liées à l'entretien des lieux, à l'achat de matériel, de vêtements, aux prestations médicales et aux voyages pour accompagner les enfants dans leur lieu de traitement. Le rôle de l'infirmière-visiteuse est le dépistage des personnes tuberculeuses ou suspectes de l'être. Il leur est proposé au

dispensaire des examens médicaux gratuits effectués par un médecin spécialisé. Un camion radio est présent le lundi avant que ne soit installé un appareil à demeure. L'infirmière fournit aux malades les moyens prophylactiques nécessaires et les instruit des précautions à prendre pour eux et leur entourage. Il leur est proposé des séjours en préventorium (Kerustum en Riec-sur-Bélon, Pontplaincoët en Plougasnou) ou en sanatorium de cure (Roscoff). Ce sont surtout des enfants qui sont pris en charge. L'activité du dispensaire se développera et s'étendra à la protection maternelle et infantile.

C'est en 1934, alors que la municipalité envisage de gros travaux de réparation, que le Comité départemental, - « faisant connaître que, malgré toutes les améliorations qu'on pourrait y apporter, le dispensaire actuel ne répondrait pas au besoin du service » - propose la construction d'un nouveau dispensaire demandant à la municipalité un financement de 12 500 francs que le Conseil municipal accorde le 4 février 1934 « sous réserve que le nouveau dispensaire soit construit sur le territoire de la commune de Rosporden ». Il s'agit du bâtiment sis rue Joliot-Curie qui abrite maintenant les services du CDAS. Le progrès est salué par la presse, en l'occurrence La dépêche de Brest, qui présente dans un article du 2 août 1934 le nouveau bâtiment, avec ses salles claires et aérées de radio, d'auscultation et d'inscription et l'oppose au « véritable taudis, qui est alors dévolu au rangement du matériel des sapeurs-pompiers. Le bâtiment servira de salle de classe pour les garçons préparant le certificat d'études entre 1952 et 1971. On la surnommait « le lycée des rats ». L'association rospordinoise est dissoute en 1952 et son action est reprise par les services du département. Pendant 30 ans elle a participé à l'éradication de la tuberculose, mais aussi au développement de l'hygiène dans les familles par ses actions de prévention.

Jean-Claude Caron et Michel Quinet (HPPR)

